

**41ème session du Groupe de Travail de l’Examen Périodique Universel de**

**Déclaration du Royaume du Maroc**

**Examen de l’Algérie**

**Genève, le 8 novembre 2022**

**Monsieur le Président,**

Ma délégation prend note du rapport national de l’Algérie et souhaite souligner le nombre important de recommandations issues du cycle précédent, qui n’ont pas été mises en œuvre, et qui sont au centre des préoccupations des procédures spéciales, des Organes de traités, et plusieurs ONGs internationales qui mettent la lumière sur les violations des droits de l’Homme en Algérie, à la fois contre le peuple algérien frère et d’autres catégories de personnes se trouvant sur son territoire.

Je me contenterai de l’aspect concernant la situation dramatique des séquestrés dans les camps de Tindouf en Algérie, qui ne jouissent d’aucun de leurs droits, en violation des Conventions Internationales auxquelles cet Etat est partie.

Ma délégation adresse donc les recommandations suivantes :

1. **Autoriser le recensement de la population dans les camps de Tindouf, conformément aux engagements internationaux de l’Algérie et les demandes répétées du Conseil de Sécurité et du rapport du Secrétaire Général ;**
2. **Identifier et traduire en justice les responsables des atrocités et meurtres commis à l’encontre des populations des camps de Tindouf qui sont torturées, disparues ou décédées, pour avoir tenté de fuir, et celles qui s’opposent aux milices contrôlant les camps ;**
3. **Cesser, sans délai, la dévolution de pouvoir accordée à un groupe séparatiste armé, qui se permet, sur le territoire algérien, de violer des femmes, séquestrer des hommes, et enrôler des enfants au sein de ses milices ;**
4. **Apporter les réponses nécessaires aux centaines de communications des titulaires de mandats, relatives au Hirak, aux détentions arbitraires, aux exécutions extrajudiciaires, aux disparitions et déportations forcées, et toutes les autres violations des droits de l’Homme en Algérie, y compris à Tindouf.**

**Je vous remercie monsieur le Président.**